

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE MONTBRISON (Loire)**

Le Maire certifie que :

- la convocation de tous les conseillers en exercice a été faite le 21 mars 2023, dans les formes et délais prescrits par la loi ;
- la présente délibération a été publiée, par extrait, le 29 mars 2023.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Présents : 25

Votants : 33

L'an **DEUX MIL VINGT-TROIS**, le **lundi vingt-sept mars à dix-neuf heures trente minutes**, le Conseil Municipal de la Commune de MONTBRISON, dûment convoqué, s'est réuni **salle de l'Orangerie à Montbrison**, en séance publique, sous la présidence de M. Christophe BAZILE, Maire.

Etaient présents : M. Christophe BAZILE, Maire, Président, M. Gérard VERNET, Mme Catherine DOUBLET, M. Joël PUTIGNIER, M. Abderrahim BENTAYEB, M. Pierre CONTRINO, Mme Géraldine DERGELET, M. Jean-Yves BONNEFOY, adjoints, M. Bernard COTTIER, M. Jean-Paul FORESTIER, M. Gilles TRANCHANT, Mme Thérèse GAGNAIRE, Mme Valérie ARNAUD, M. François BLANCHET, M. Guillaume LOMBARDIN, M. Nicolas BONIN, M. Luc VERICEL, Mme Cindy GIARDINA, Mme Cécile MARRIETTE, M. Edouard BION, M. Jean-Marc DUFIX, M. Vincent ROME, Mme Emmanuelle GUIGNARD, Mme Jacqueline VIALLA, M. Xavier GONON, conseillers, le quorum est atteint.

Absents : Mme Martine GRIVILLERS, Mme Christiane BAYET, Mme Claudine POYET, Mme Bérangère ISSLER-VEDRINES, Mme Justine GERPHAGNON, Mme Marine VENET, Mme Zoé JACQUET, Mme Mireille de la CELLERY.

Mme Martine GRIVILLERS avait donné pouvoir à M. Abderrahim BENTAYEB, Mme Christiane BAYET à Mme Géraldine DERGELET, Mme Claudine POYET à M. Gérard VERNET, Mme Bérangère ISSLER-VEDRINES à M. Christophe BAZILE, Mme Justine GERPHAGNON à M. Guillaume LOMBARDIN, Mme Marine VENET à M. Edouard BION, Mme Zoé JACQUET à M. Jean-Marc DUFIX, Mme Mireille de la CELLERY à M. Pierre CONTRINO.

Secrétaire : M. Joël PUTIGNIER.

Délibération n°2023/03/32 – Bilan des cessions et acquisitions 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2121-29 et L2241-1 ;

M. Pierre CONTRINO propose au Conseil Municipal de bien vouloir prendre connaissance du bilan des cessions et acquisitions immobilières de l'année 2022, tel que présenté ci-après :

ACQUISITIONS PAR LA COMMUNE								
VENDEURS	CADASTRE	SURF	ADRESSE	DELIB	ACTE	PRIX	n° dossier	OBJET
CTS GIROUDON	BK 472		rue Paradis	17/01/2022	20/05/2022	30 000,00 €	AQ 22-01	ilôt OPAH-RU
NOVIM	AE 917-918		avenue Thermale	28/03/2022			AQ 22-02	VEFA locaux cantine + crèche
MOBIL IMMO	AK 756	9	rue des Puelles	16/05/2022	08/11/2022	216,00 €	AQ 22-03	alignement rue des Puelles
NOVIM	AE		sité Gégé	15/01/2022		-	AQ 22-04	rétrocession voies, réseaux, espaces communs
ALDI	AK		avenue de Saint-Etienne	28/03/2022		-	AQ 22-05	création carrefour giratoire
CTS BISSARDON	AH/AE 438/830		rue Neuve	15/12/2022		13 500,00 €	AQ 22-06	acquisition

CESSIONS PAR LA COMMUNE									
ACQUEREURS	CADASTRE		SURF	ADRESSE	DELIB	ACTE	PRIX	n° dossier	OBJET
ROUSSET	BC	889(p) 891 (p)		les Grands Champs	16/05/2022			CE 22-02	cession terrain ville
METALIS	AB	18	390	Vaure à Savigneux	22/09/2022	31/01/2023	168,00 €	CE 22-03	cession terrain dans emprise sté
BAROU	AT	538 (p) +	669	avenue des Monts du Soir	17/10/2022		175 000,00 €	CE 22-04	cession terrain ville

CONVENTIONS/AUTRE FONCIER									
PETITIONNAIRES	CADASTRE		surf.	ADRESSE	DELIB	ACTE/ CONVENTION	PRIX	FO	OBJET
COMMUNE DE SAVIGNEUX	BE	44		rue de Feurs à Savigneux	16/05/2022	12/09/2022	- €	FO 22-01	bail emphytéotique terrain de rugby
SIEL	BK	14		3 rue des Visitandines	16/05/2022	19/05/2022		FO 22-02	servitude réseau THD
ENEDIS	AT	1074		chemin du Pailler	30/06/2022	05/07/2022		FO 22-03	servitude réseau DHD
SIEL	BK	952		rue Marguerite Fournier	30/06/2022	05/07/2022		FO 22-04	servitude réseau THD
SIEL	AL	632-634-636-638-640		rue de Jacinthes	15/01/2022	03/01/2023		FO 22-05	Servitude pour ouvrage distribution d'électricité

Ce dossier ne donne pas lieu à vote.

A MONTBRISON,
CERTIFIE EXECUTOIRE

LE MAIRE,

LE SECRETAIRE,

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon (Palais des Juridictions administratives, 184, rue Duguesclin, 69433 Lyon Cedex 03 ou www.telerecours.fr) ou d'un recours gracieux auprès de la commune Montbrison, Direction Générale, CS 50179, 42 605 MONTBRISON CEDEX étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice Administrative, sauf les requérants qui usent de la faculté prévue par les lois spéciales de déposer leurs requêtes auprès des services du représentant de l'Etat ou de son délégué dans les arrondissements, les subdivisions ou les circonscriptions administratives, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.